



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emblèmes

Question écrite n° 67964

## Texte de la question

M. Laurent Marcangeli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur la volonté du délégué de la ligue de football professionnel d'empêcher le port du drapeau corse, symbole de l'identité corse et d'attachement à cette île et à ses valeurs, lors du match Ajaccio-Valenciennes du 24 octobre. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il considère qu'un drapeau peut constituer une atteinte à l'esprit du sport et à la sécurité publique. Il souhaite également qu'il lui soit précisé si cette spécificité est réservée au seul drapeau corse ou s'il s'agit d'une mesure d'ordre général s'appliquant à tous les territoires de la République qui revendiquent à juste titre leurs patrimoines culturels et historiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question ainsi que de faire préciser la sienne à la ligue de football professionnel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Marcangeli](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67964

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9234

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)